

Zeitschrift: Bildungspolitik : Jahrbuch d. Schweizerischen Konferenz der Kantonalen Erziehungsdirektoren = Politique de l'éducation = Politica dell'educazione

Band: 63/1977-64/1978 (1978)

Artikel: Contenus de l'enseignement

Autor: Eigenmann, Joseph / Jenzer, Carlo / Mayer, Beat

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1370>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

faut rappeler le célèbre rapport de la commission Plowden¹ qui montrait qu'en Angleterre deux tiers environ des différences observées dans les performances des élèves étaient fonction du milieu et un tiers seulement provenait de l'école. Le rapport non moins célèbre de James S. Coleman² (USA) et d'autres travaux internationaux portant sur différentes disciplines sont arrivés à des conclusions analogues.

Malheureusement des études similaires n'ont pas été effectuées en Suisse. La Confédération n'a jamais vérifié, sauf dans un cas, dans quelle mesure l'article 27 de la Constitution fédérale était respecté dans les cantons. Les seules études allant dans ce sens sont celles qui résultent des examens de recrues. Il serait pourtant du plus grand intérêt de savoir s'il existe une relation entre la durée de la scolarité et les résultats scolaires. Autrement dit, il conviendrait de déterminer si l'augmentation de l'horaire scolaire est une opération rentable ou pas. De telles recherches doivent être réalisées avec le plus grand soin et avec une extrême prudence; une simple comparaison des résultats obtenus dans différentes disciplines serait absolument insuffisante pour fonder des conclusions définitives et utilisables.

5. Contenus de l'enseignement

5.1. *La répartition des contenus au cours de la scolarité*

Nous avons déjà mentionné qu'une comparaison intercantonale des contenus de l'enseignement (particulièrement de la matière à traiter et des objectifs) n'est possible qu'en procédant à d'importantes simplifications. En effet, les plans d'études ne se prêtent pas à des analyses et à des comparaisons précises. Nous en avons déjà indiqué les raisons. De plus, les données relatives aux plans d'études dont nous disposons ne sont, la plupart du temps, pas à jour. Il est néanmoins possible de comparer les dotations, en heures, prévues pour chaque groupe de disciplines, mais il est beaucoup plus délicat de fixer le début de l'enseignement d'une matière étant donnée la grande liberté d'interprétation qu'autorisent certains plans d'études.

Les difficultés proviennent déjà de ce que la dénomination des disciplines varie d'un document à l'autre et que lorsqu'elles sont identiques, elles ne recouvrent pas les mêmes contenus. De plus, la délimitation des disciplines est floue: ce qui dans un canton relève de la langue maternelle appartiendra dans un autre à la connaissance de l'environnement, dans un troisième à l'histoire ou à la géographie. Les disciplines qu'il est relativement aisé de circonscrire sont la mathématique, la grammaire de la langue maternelle, la deuxième langue nationale et la religion. Ce sont par conséquent ces disciplines qui se prêtent le mieux aux comparaisons intercantionales.

Les quelques analyses qui furent possibles ont toutes mis en évidence un fait bien net: les différences que présentent les plans d'études sur le plan du

¹Plowden-Report: Children and Their Primary Schools, Central Advisory Council for Education. London, Her Majesty's Stationery Office, 1967.

²Coleman, James S., et al.: Equality of Educational Opportunity, Washington, D.C., U.S. Government Printing Office, 1966.

contenu sont du même ordre que celles que nous avons déjà observées à propos des horaires scolaires.

Il apparaît par exemple dans les plans d'études actuels de Suisse alémanique, que l'introduction de la division et de la multiplication est faite à des moments différents qui vont de la 1^{re} à la 3^e année primaire, celle des nombres décimaux de la 1^{re} à la 4^e année, et enfin, celle du triangle et du carré de la 4^e à la 6^e année. On constate le même phénomène pour la grammaire dont le début de l'enseignement se situe entre la 1^{re} et la 4^e. Il en va de même pour l'introduction de la rédaction.

Ces informations correspondent-elles à ce qui se passe à l'école? - c'est là une autre question. On sait avec quelle facilité les prescriptions des plans d'études de type classique, traditionnel, sont vite dépassées par des réformes de nouveaux moyens d'enseignement et par le renouvellement de la formation et du perfectionnement des enseignants. Il n'est donc pas très utile de pousser plus avant la comparaison des contenus de l'enseignement tels qu'ils sont présentés dans les plans d'études. Ce sont les pratiques pédagogiques qu'il conviendrait d'étudier, plutôt que les plans d'études.

5.2. *La dotation en heures des divers groupes de disciplines*

La dotation en heures des divers groupes de disciplines se prête mieux à une comparaison intercantionale et permet d'obtenir des résultats plus fiables. Les cantons de Thurgovie, Glaris, Neuchâtel et Genève ne prévoient pas d'horaire précis par discipline pour les quatre premières années primaires. Ils ne peuvent donc pas être pris en considération. D'autres cantons associent si étroitement la musique et les travaux manuels avec la langue maternelle et l'environnement qu'une évaluation du nombre d'heures attribuées à chaque discipline devient impossible. Les comparaisons intercantionales sont plus aisées et plus sûres lorsque l'étude se limite aux écoles de type B où les dotations horaires par discipline sont fixées de façon précise.

Nous nous contenterons de donner ici quelques résultats particulièrement intéressants et de laisser le lecteur qui souhaite des informations plus complètes consulter les tableaux qui se trouvent en annexe: tableau 11 et suivants.

5.2.1. *Les quatre premières années d'école primaire*

Dans les vingt-six plans d'études analysés, la discipline qui bénéficie du plus grand nombre d'heures est, de loin, la langue maternelle. La mathématique arrive au deuxième rang, la musique et les travaux manuels, ensemble, au troisième rang, et l'environnement au quatrième.

La dotation horaire de la mathématique varie fortement: - par rapport à la moyenne intercantionale qui est de 728 heures par année - elle oscille entre 533 heures dans le canton de Bâle-Ville et 1064 heures, c'est-à-dire presque le double, dans le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures. Pour la religion, la variation est plus forte encore: elle va de 0 heure (séparation de l'Eglise et de l'Etat) dans le canton de Bâle-Ville à 380 heures dans les cantons d'Obwald et de Nidwald et 400 dans le canton du Valais.

Les filles ont à suivre davantage d'heures de musique - travaux manuels que les garçons, puisqu'elles reçoivent en plus une formation à l'aiguille et

aux travaux ménagers (voir paragraphe 4.4). Ce résultat ne nous surprend donc pas. Il est en revanche surprenant de constater que dans quatre cantons les garçons ont, pendant les quatre premières années de la scolarité, plus de mathématique (jusqu'à 76 heures de plus que les filles), dans trois cantons plus d'informations sur l'environnement (jusqu'à 63 heures en plus) et dans deux cantons plus d'heures en langue maternelle. Ce sont tous des cantons suisses alémaniques.

5.2.2. Premier cycle de l'enseignement secondaire: de la 7^e à la 9^e année de scolarité

Ecole de type A: Dans les écoles de type A, nous constatons que les disciplines disposent de dotations horaires très différentes. Le tableau suivant présente les données recueillies dans les vingt-six plans d'études étudiés. Le lecteur peut constater par exemple que, dans vingt cas, les filles ont un enseignement plus long en musique et travaux manuels alors que les garçons reçoivent une formation plus étendue en langue maternelle.

Rang	Musique et travaux manuels	Langue maternelle		Environnement		Mathématique		
		g	f	g	f	g	f	g
1	2	20	20	6	0	0	4	0
2	7	5	4	16	2	0	13	5
3	12	1	2	4	3	3	9	18
4	5	0	0	0	21	23	0	3
Total	26	26	26	26	26	26	26	26

Tableau 8. L'importance des différentes disciplines dans les écoles de type A (de la 7^e à la 9^e) sur la base de la dotation en heures attribuées à chacune d'elles. Les chiffres indiquent le nombre de plans d'études plaçant la discipline concernée au même rang.

Le classement des disciplines selon le nombre d'heures qui leur est attribué est donc, pour la majorité des cantons, le suivant:

Garçons: Langue maternelle - Mathématique - Musique et travaux manuels - Environnement.

Filles: Musique et travaux manuels - Langue maternelle - Mathématique - Environnement.

Les différences entre filles et garçons sont très marquées dans les écoles qui conduisent aux apprentissages et à la vie active.

Ecole de type B: Le tableau suivant montre qu'il n'en va pas tout à fait de même dans les écoles de type B.

Rang	Musique et travaux manuels		Langue maternelle		Environnement		Mathématique	
	g	f	g	f	g	f	g	f
1	1	9	20	16	2	0	4	2
2	2	11	5	7	2	1	16	6
3	6	6	0	2	15	6	5	12
4	17	0	1	1	7	19	1	6
Total	26	26	26	26	26	26	26	26

Tableau 9. L'importance des différentes disciplines dans les écoles de type B (de la 7^e à la 9^e) sur la base de la dotation en heures attribuées à chacune d'elles. Les chiffres indiquent le nombre de plans d'études plaçant la discipline concernée au même rang.

Le classement des disciplines selon le nombre d'heures qui leur est attribué est donc, pour la majorité des cantons, le suivant:

Garçons: Langue maternelle - Mathématique - Environnement - Musique et travaux manuels.

Filles: Langue maternelle - Musique et travaux manuels - Mathématique - Environnement.

Les différences entre filles et garçons sont ici inférieures à celles observées dans les écoles de type A, mais elles subsistent toujours. Aucune discrimination n'est faite pour la langue maternelle. Ce n'est pas le cas pour la mathématique, considérée comme moins importante pour les filles que pour les garçons et pour la musique et les travaux manuels, disciplines mineures pour les garçons.

5.2.3. *Le bilan après neuf années de scolarité*

Quelle importance attribue-t-on aux différentes disciplines de la scolarité obligatoire? Quelles sont les disciplines les plus richement dotées en heures? Quelles sont les attitudes des cantons à ce propos? Traite-t-on différemment les filles et les garçons, les élèves de filière A et de filière B?

Nous ne pouvons donner que des réponses partielles à toutes ces questions. Nous en avons déjà donné les raisons dans les paragraphes précédents. Nous nous limiterons donc, une fois encore, à ne donner que des résultats suffisamment fiables.

Il n'est pas facile d'estimer l'importance moyenne suisse des différentes disciplines sur la base de leur dotation-horaire. La comparaison des données de quelques cantons devrait en revanche permettre de fournir des informations tout aussi pertinentes que le calcul de la moyenne intercantionale.

	Canton de Zurich				Canton de Berne (al.)				Canton du Valais (fr.)			
	Type A		Type B		Type A		Type B		Type A		Type B	
	g	f	g	f	g	f	g	f	g	f	g + f	
Musique et travaux manuels	16	25	12	19	16	25	19	24	20	23	18	
Langue maternelle	25	24	26	24	24	21	20	19	23	23	24	
Leçons de choses	12	10	13	12	23	19	20	18	14	13	14	
Mathématique	26	21	24	21	19	17	18	16	18	17	18	
Religion	5	5	5	5	6	6	5	5	6	6	6	
Deuxième langue nationale	-	-	7	6	3	3	8	8	5	5	7	
Autres disciplines	16	15	14	13	10	10	10	10	13	13	13	
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	

Tableau 10. Importance des différentes disciplines exprimée en pourcentage sur l'ensemble de la scolarité obligatoire dans les cantons de Zurich, Berne (al.) et Valais (fr.).

Le tableau met en évidence l'importance accordée généralement à la langue maternelle. Dans certains cas, d'autres disciplines ont la priorité. Cela dépend alors du sexe des élèves ou de la filière suivie.

La deuxième place revient à la mathématique pour les garçons, à la musique et aux travaux manuels pour les filles. Des exceptions sont cependant à noter. La musique et les travaux manuels par exemple occupent la première place chez les filles dans les filières A des trois cantons considérés.

Les cantons diffèrent le plus les uns des autres lorsqu'on examine l'importance qu'ils accordent aux branches de l'environnement. Ces disciplines représentent 10 ou 23% de l'horaire scolaire selon le canton considéré, et nous n'en avons retenu que trois! Ce résultat cependant ne doit pas trop retenir notre attention quand on sait, et nous l'avons déjà dit plus haut, que les limites entre les disciplines et la langue maternelle sont assez floues.

Les dotations-horaires de la mathématique et de la langue maternelle étant plus distinctement fixées dans les plans d'études que celles des autres disciplines, nous allons pouvoir procéder avec ces deux branches à des comparaisons intercantonaux plus précises et plus exactes. Nous allons brièvement mentionner ici quelques résultats significatifs de notre enquête. Les cantons de Glaris, Thurgovie, Neuchâtel et Genève n'ont pas été retenus puisque leur plan d'études ne fait état d'aucune grille-horaire.

La mathématique

On constate tout d'abord combien les dotations en heures de mathématiques diffèrent d'un canton à l'autre. Le tableau ci-dessous résume les données les plus intéressantes.

	Ecole de type A		Ecole de type B	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Appenzell Rhodes-Extérieures	2260	2013	2287	1920
Appenzell Rhodes-Intérieures	2128	1824	2204	2043
Uri	2016	1886	1951	1951
Fribourg (fr.)	1787	1759	1901	1873
Valais (fr.)	1843	1713	1895	1895
Zurich	1917	1584	1784	1687

Tableau 11. Cantons dont la dotation en heures de mathématiques est importante au cours de la scolarité obligatoire. Résultats selon le sexe et la filière suivie.

	Ecole de type A		Ecole de type B	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Berne (al.)	1350	1215	1307	1190
Bâle-Ville	1586	1527	1313	1103
Argovie	1534	1333	1467	1201
Bâle-Campagne	1733	1433	1530	1430
Vaud	1758	1758	1562	1562
Soleure	1544	1285	1772	1350

Tableau 12. Cantons dont la dotation en heures de mathématiques est faible au cours de la scolarité obligatoire. Résultats selon le sexe et la filière suivie.

Un élève peut avoir durant sa scolarité obligatoire jusqu'à 1000 heures d'enseignement mathématique en plus ou en moins selon qu'il habite un canton ou un autre. Rappelons que 1000 heures représentent une année scolaire entière du premier cycle de l'enseignement secondaire. Cette situation nous autorise à nous interroger à nouveau sur les relations qui existent entre la durée de formation et le niveau de performance scolaire.

Nous pouvons également nous étonner de voir que les cantons alémaniques traitent systématiquement les filles différemment des garçons. C'est dans le canton de Soleure que les différences sont les plus grandes sur ce plan. En effet, les garçons qui fréquentent une «Bezirksschule» bénéficient de 400 heures de mathématique de plus que les filles au cours de leur scolarité obligatoire.

La deuxième langue nationale

La deuxième langue nationale est également enseignée dans des proportions très différentes selon les cantons. D'une manière générale, ce sont les cantons bilingues qui accordent le plus d'importance à cette discipline: les cantons du Valais, de Fribourg et de Berne. Le Valais et Fribourg sont d'ailleurs les seuls cantons à avoir généralisé l'enseignement d'une deuxième langue nationale à l'école primaire. Quant aux cantons de Bâle et de Vaud, ils consacrent un nombre d'heures relativement élevé à l'enseignement de cette discipline.

Le canton des Grisons, et plus précisément sa partie rhéto-romanche, constitue un cas à part. Les élèves de cette région ont en effet déjà suivi de très nombreuses heures d'allemand au terme de leur scolarité primaire.

Actuellement, dans la moitié des cantons seulement, l'enseignement de la deuxième langue nationale est généralisé et obligatoire dans les écoles de type A (primaire supérieur). Ce qui signifie qu'un pourcentage important d'élèves terminent, actuellement encore, leur scolarité obligatoire sans aucune connaissance de la deuxième langue nationale. Toutefois, depuis la fin des années soixante, des essais ont été tentés dans un nombre d'écoles toujours plus important, pour améliorer cette situation. En octobre 1975, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique a approuvé les recommandations relatives à l'enseignement de la deuxième langue, formulées par la Commission pédagogique: «Recommandations et décisions concernant l'introduction, la réforme et la coordination de l'enseignement de la deuxième langue nationale». Dans toutes les régions de Suisse des travaux sont en cours pour réaliser ce projet.

6. Conclusion

Nous avons dit au début de ce chapitre que les différences entre les plans d'études des vingt-cinq cantons étaient grandes, plus grandes que celles qui existent entre les divers Etats européens. Elles sont même certainement plus grandes que ne le croyait vraisemblablement le lecteur, même bien informé, et plus grandes aussi que ne l'imaginaient les auteurs de ce rapport.

Que faut-il penser de cette hétérogénéité? Ce chapitre a établi un constat et une critique des plans d'études cantonaux. Toute différence est significative et intéressante. Ce serait une erreur, voire même une utilisation abusive des résultats de notre enquête, que de vouloir par exemple, lors de révisions de plans d'études, ériger en normes les moyennes intercantoniales. En revanche, ce qui est souhaitable, c'est que ces résultats suscitent une réflexion profonde sur les buts de l'école et sur le contenu des plans d'études. Si le présent rapport y parvenait, il aurait atteint son principal objectif.